

Offre Ref : 489118

EPCI rural (créé par fusion de 3 EPCI) regroupant 52 communes et 8 735 habitants sur un territoire de 80 000 ha (3 cantons) dont le siège est situé 52190 LE MON TSAUGEONNAIS (avec 1 établissement annexe à AUBERIVE), très fortement intégré fiscalement (CIF environ 75%), compétences très complètes, comportant environ 70 salariés et 45 ETP.

Agent technique polyvalent - espaces verts

Date de publication : 09/04/2019

Date limite de candidature : 30/04/2019

Date prévue du recrutement : 13/05/2019

Durée de la mission : 6 mois

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : REMUNERATION STATUTAIRE

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : - missions principales: entretien de la voirie et des espaces verts (nettoyage, débroussaillage, tonte, désherbage, élagage, etc...)
- missions secondaires: petits travaux de voirie et d'entretien des bâtiments

Déplacements sur le territoire de la CCAVM, principalement sur le secteur d'Auberive.
Permis B obligatoire.

Profil recherché : - disponibilité
- rigueur, autonomie
- organisation

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Auberive

Service d'affectation : Voirie et infrastructures

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chef de service

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Les candidatures (lettre de motivation, CV) sont à adresser à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais
17 chemin des Brosses - PRAUTHOY - 52190LE MON TSAUGEONNAIS

Informations complémentaires : Dossier suivi par Emmanuelle SAVET, responsable du personnel - 03.25.87.79.18 possibilité d'adresser votre candidature à l'adresse suivante: emmanuelle.savet@ccavm.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies

par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.